

## Épreuve de oral de présentation du Chef-d'œuvre - oral ponctuel – durée 10 minutes

Références : article D. 337-3-1 du Code de l'éducation ; arrêté du 28-11-2019 portant sur le cadrage de l'évaluation

"Pour les candidats relevant des établissements d'enseignement privés hors contrat et des CFA non-habilités,...] Les candidats sont convoqués pour présenter l'évaluation orale sous la forme ponctuelle." "La note compte pour 100% de la note globale."

**Les objectifs :** "De même que l'objet essentiel de l'évaluation n'est pas le chef-d'œuvre en tant que tel mais la capacité de l'élève à en présenter la démarche qui le sous-tend, ce support n'est pas non plus l'objet de l'évaluation".

**Durée :** "La présentation orale se déroule sur une durée de 10 minutes, répartie en 5 minutes de présentation et 5 minutes de questionnement. Cette répartition est modulable si la situation l'exige dans l'intérêt du candidat.

Le candidat peut s'appuyer sur un support de cinq pages recto maximum (plan d'intervention, texte, image, photographie, diapositives, schéma, dessin, graphe, équation, données chiffrées ou cartographiques, etc.). Le candidat l'apporte et l'utilise librement lors de l'oral mais il ne doit pas être lu. Ce support ne doit pas nécessiter la mise à disposition d'un quelconque matériel par la commission."

"Le support, en lui-même, n'est pas évalué et sa consultation ne peut être exigée par la commission d'évaluation.

Commission d'évaluation est composée de deux enseignants, l'un d'enseignement général, l'autre d'enseignement professionnel, affectés en établissement public, en établissement privé sous contrat ou employés en CFA habilité. ""

"L'absence à l'oral du chef-d'œuvre n'entraîne pas la non-délivrance de diplôme mais l'attribution de la note zéro."

Références : article D. 337-3-1 du Code de l'éducation ; arrêté du 28-11-2019 cadrage de l'évaluation

ANNEXE Les critères d'évaluation sont prévus en annexe de l'arrêté du 28 novembre 2019 ci-dessous en fac-similé du texte initial.

### ÉVALUATION TERMINALE ORALE DU CHEF-D'ŒUVRE COMPORTANT UNE PRÉSENTATION SUIVIE DE QUESTIONS

Les objectifs de l'évaluation orale	Déroulé de l'évaluation orale	Les critères d'évaluation orale
<p>L'évaluation a pour but d'évaluer chez le candidat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La capacité à relater la démarche utilisée pour conduire à la réalisation du chef-d'œuvre : objectifs, étapes, acteurs et partenaires, part individuelle investie dans le projet</li> <li>2. L'aptitude à apprécier les points forts et les points faibles du chef-d'œuvre et de la démarche adoptée.</li> <li>3. L'aptitude à faire ressortir la valeur ou l'intérêt que présente son chef-d'œuvre.</li> <li>4. L'aptitude à s'adapter à ses interlocuteurs et à la situation</li> </ol>	<p>Les étapes de présentation par le candidat et de questionnement sur la réalisation de son projet se déroulent sur 10 minutes, réparties, à titre indicatif, en deux fois 5 minutes.</p> <p>Chronologiquement, elle consiste en une présentation orale de la réalisation du chef-d'œuvre par le candidat suivi d'un entretien structuré par des questions des examinateurs sur cette réalisation.</p> <p>Il est demandé au candidat de présenter son projet, qu'il ait pris sa part dans un projet collectif ou qu'il l'ait élaboré à titre individuel dans sa structure.</p> <p>L'oral (présentation et échange à partir de questions) doit donc comprendre les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du candidat : diplôme et spécialité préparée.</li> <li>- Exposé de la démarche de réalisation de son chef-d'œuvre et, s'il se rattache à un projet collectif, de sa part individuelle prise dans le projet.</li> <li>- Difficultés et aspects positifs du projet.</li> <li>- Avis du candidat sur la production ainsi réalisée et son appréciation quant aux possibilités d'amélioration ou perspectives de développement à y apporter.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> La hiérarchisation correcte des informations délivrées pour introduire le sujet.</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> La clarté de la présentation et la pertinence des termes utilisés.</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Le respect des consignes données sur le contenu exigé de la présentation.</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> L'identification claire, précise et restituée objectivement des points suivants : objectifs du projet, étapes, acteurs, part individuelle investie dans le projet.</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> L'identification des difficultés rencontrées et de la manière dont elles ont été dépassées ou non.</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> La mise en avant des aspects positifs ou présentant des difficultés rencontrés au long du projet.</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> L'émission d'un avis ou ressenti personnel sur le chef-d'œuvre entrepris.</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> La mise en exergue de la pertinence du chef-d'œuvre par rapport à la filière métier du candidat.</li> </ul>

Tous les élèves ou apprentis peuvent, s'ils le souhaitent, étayer leur propos en s'appuyant sur un support relatif à leur chef-d'œuvre, de 5 pages (recto) maximum et pouvant ne pas se limiter à du texte, qu'ils apportent et utilisent librement lors de l'oral.

Ce support ne doit pas nécessiter l'utilisation de technologie ou matériel particuliers de lecture, excepté pour satisfaire à des aménagements d'épreuves accordés à des candidats en situation de handicap. Le support, en lui-même, n'est pas évalué et sa consultation ne peut être exigée par la commission d'évaluation.